



## UNION DES POLICES MUNICIPALES GENEVOISES

Case postale 1154 - 1227 Carouge - E-Mail : [info@upmg.ch](mailto:info@upmg.ch) - Site : [www.upmg.ch](http://www.upmg.ch)

---

### DEMANDE D'ADHESION A L'UPMG

(prière d'imprimer, compléter, scanner et transmettre à [info@upmg.ch](mailto:info@upmg.ch) )

<b>Nom, prénom :</b>	<b>N° AVS :</b>	
<b>Né le :</b>	<b>à :</b>	
<b>Lieu d'origine :</b>		
<b>Adresse privée :</b>	<b>N° postal :</b>	
<b>Tél. privé :</b>	<b>Tél. prof. :</b>	<b>Tél. mobile :</b>
<b>Date d'entrée en fonction (après l'école) :</b>		
<b>Commune :</b>		
<b>Fonction assumée :</b>		
<b>Profession précédente :</b>		
<b>Etat civil :</b>		
<b>Venant de la section :</b> (transfert uniquement)		

Demande son adhésion à **Union des Polices Municipales Genevoises**. Il (elle) a lu les statuts de l'UPMG, et déclare s'y conformer.

L'admission au sein de l'UPMG entraîne automatiquement l'admission auprès de la **Fédération Suisse des Fonctionnaires de Police (FSFP)**.

Si l'entrée dans le service de police ne se fait qu'après l'âge de 30 ans, une somme de rachat doit être versée à la caisse au décès de la FSFP pour les années écoulées depuis la 30<sup>ème</sup> année. A l'identique lorsque l'affiliation n'a lieu qu'après la première année de l'entrée en service (art. 4 du règlement de fondation de la caisse au décès de la FSFP) :

Lieu et date :

Signature :

Ne pas oublier de joindre une photo s.v.p.